

PROGRAMME DE FORMATION

CACES® R.484 — Initial — Catégorie 1 (ponts roulants et portiques à commande au sol)

R484 1 1

CERTIFICATION(S) VISÉE(S)

**CACES® R.484 Catégorie 1 — Ponts roulants et portiques
 à commande au sol**

RS RS6879
Certif. INRS

**CACES R484 CATEGORIE 1 Ponts roulants et portiques à
 commande au sol**

RS RS6879
Certif. INSTITUT NATIONAL RECHERCHE SECURITE

INFORMATIONS CLÉS

| | |
|--------------------------|--|
| Durée totale | 10h30 (3h30 théorie + 7h pratique) |
| Effectif | 1 à 6 stagiaires |
| Public visé | Salariés affectés à la conduite de ponts roulants ou portiques depuis le sol : opérateurs d'atelier, agents de maintenance, préparateurs / monteurs, magasiniers, opérateurs de production amenés à charger / décharger des pièces avec un appareil de levage à commande au sol (filaire ou télécommande radio). |
| Prérequis | Avoir 18 ans révolus. Aptitude médicale à la conduite des appareils de levage (visite médicale du travail mentionnant cette activité). Savoir lire, écrire et comprendre le français. Connaissances de base sur l'élingage et les accessoires de levage souhaitées. |
| Accessibilité PSH | Formations accessibles aux personnes en situation de handicap. Référent handicap à votre disposition pour étudier les adaptations nécessaires (matériel, durée, support, accompagnement). Nous contacter en amont de la session pour préparer l'accueil. |

OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

- Citer les obligations réglementaires (R.4323-55/56, arrêté du 2/12/1998) et le rôle du CACES® R.484
- Identifier les ponts roulants / portiques à commande au sol et leurs organes de service (filaire ou radio)
- Évaluer les risques liés à la conduite depuis le sol (balancement, heurts, écrasement, sécurité piétonne)
- Effectuer la prise de poste, les vérifications visuelles et tester les dispositifs de sécurité (arrêts d'urgence, fins de course)
- Conduire le pont roulant depuis le sol en sécurité (vitesses, contrôle du balancement, position de marche)
- Réaliser l'élingage d'une charge, le levage et la translation jusqu'à la zone de dépose en respectant la stabilité
- Réussir les épreuves théoriques (QCM $\geq 70\%$) et pratiques (grille A3/2 $\geq 70\%$) du CACES® R.484 cat. 1

PROGRAMME DÉTAILLÉ

► PROGRAMME THÉORIQUE (3H30)

1. Dispositif CACES® et cadre réglementaire

- Rôle de la Cnam, recommandation R.484 (CTN B/C/D/E/F/G/H/I)
- Articles R.4323-55 et R.4323-56 du Code du travail, arrêté du 2/12/1998
- Rôle et responsabilités : constructeur, employeur, conducteur, élingueur, chef de manœuvre
- Devoir d'alerte, droit de retrait

2. Technologie des ponts roulants et portiques

- Terminologie : pont, portique, semi-portique, chariot, treuil, crochet
- Caractéristiques : portée, capacité nominale (CMU), classe FEM
- Organes de service : boîte à boutons filaire, télécommande radio, contacteur de fin de course
- Dispositifs de sécurité : limiteurs de charge / mouvement, arrêt d'urgence, anticollision
- Documents : notice d'instructions, VGP, certificat de conformité, examen d'adéquation

3. Accessoires de levage et élingage

- Élingues câbles (EN 13414), chaînes (EN 818), textiles (EN 1492)

- Manilles, palonniers, anneaux — marquages CMU / CE / traçabilité
- Facteur de mode M, angle β , modes d'élingage 1 à 4 brins

4. Risques liés à la conduite au sol

- Balancement / oscillation de la charge
- Heurts et écrasement (piétons, structures, autres équipements)
- Chute de charge (élingage défaillant, fin de course non respectée)
- Risques liés à la position du conducteur (visibilité, posture, déplacement à pied)
- Risques environnementaux : lignes électriques, autres ponts, postes de travail sous charge

5. Exploitation et test théorique CACES®

- Communication avec l'élingueur et le chef de manœuvre, gestes conventionnels
- EPI, conduite à tenir en cas d'incident (panne, balancement, accrochage)
- QCM officiel d'évaluation (annexe A3/1) — $\geq 70\%$

► PROGRAMME PRATIQUE (7H)

A. Prise de poste et vérifications

- Lecture notice, rapport VGP, certificat de conformité, examen d'adéquation
- Vérifications visuelles de l'appareil (treuil, câble, crochet, linguet)
- Test des dispositifs de sécurité (arrêt d'urgence, fins de course, limiteur)
- Mise en route, test de la boîte à boutons filaire et/ou télécommande radio
- Inspection des accessoires de levage à utiliser

B. Conduite du pont roulant / portique en sécurité (cœur du temps pratique)

- Manipulation progressive : levage, descente, translation, direction
- Maîtrise des vitesses et du balancement (méthode du contre-mouvement)
- Position de marche du conducteur (visibilité, sécurité piétonne)
- Communication avec l'élingueur (gestes / radio)
- Arrêt d'urgence et reprise

C. Levage de charges et opérations courantes

- Élingage d'une charge homogène (1 à 4 brins selon cas)
- Levage, translation jusqu'à la zone de dépose, dépose en sécurité
- Approche d'obstacles, manœuvres en zone encombrée
- Stationnement et arrêt en sécurité (crochet remonté, fins de course)

D. Test CACES® pratique (annexe A3/2 — cat. 1)

- Réalisation continue de la grille d'évaluation pratique
- Tous échanges en français, EPI obligatoires
- Réussite $\geq 70\%$ sur chaque thème — testeur \neq formateur

ÉVALUATION FINALE

- Épreuves théoriques officielles (QCM annexe A3/1)
- Épreuves pratiques officielles (grille annexe A3/2)
- Délivrance du CACES® R.484 cat. 1 par l'OTC (validité 5 ans)

MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

| | |
|-------------------|---|
| Méthodes | Formation présentielle. Alternance d'apports théoriques (diaporama, vidéos INRS, retours d'expérience, photos d'accidents) et de mises en situation pratiques sur pont roulant ou portique représentatif de la catégorie ciblée (annexe A1/4 R.484). Études de cas sur l'élingage et le levage de charges, manipulation des organes de service (boîte à boutons, télécommande radio, pupitre cabine). Support stagiaire remis en début de session. Effectif réduit (max 6) pour maximiser le temps machine de chaque stagiaire. |
| Évaluation | Évaluation en cours de formation sous la forme de mises en situation, quizz. Évaluation finale sanctionnée par le passage d'un test CACES. Épreuves théoriques par QCM 100 questions ($\geq 70\%$) et épreuves pratiques sur le et/ou les engins représentatif de la catégorie ciblée ($\geq 70\%$ sur chaque thème de la grille A3/2 R.484), réalisées par un testeur de l'OTC distinct du formateur. |
| Sanction | En cas de réussite : délivrance des certifications suivantes : CACES® R.484 Catégorie 1 — Ponts roulants et portiques à commande au sol, CACES R484 CATEGORIE 1 Ponts roulants et portiques à commande au sol. Attestation de fin de formation remise à tous les participants. |

Moyens pédagogiques et techniques

Salle de formation équipée (vidéoprojecteur, paperboard). Pont roulant ou portique représentatif de la catégorie concernée, avec notice d'instructions, rapport de VGP en cours de validité, examen d'adéquation et certificat de conformité. Accessoires de levage : élingues câbles / chaînes / textiles, manilles, palonnier, anneaux. Charges étalonnées (homogènes et non homogènes), zone de manœuvre balisée. Pour cat. 2 : cabine accessible en sécurité (échelle ou ascenseur). Pour option télécommande : émetteur radio en état de fonctionnement avec mode-test. EPI fournis : casque, chaussures de sécurité, gants, vêtement haute visibilité.

PROFIL DU FORMATEUR / TESTEUR

Personnel qualifié dans la formation et l'évaluation des formations techniques de conduite d'équipements

MODALITÉS D'ACCÈS ET TARIFICATION

| | |
|----------------------------|--|
| Délai d'accès | Inscription possible jusqu'à 5 jours ouvrés avant le démarrage de la session, sous réserve de places disponibles. Délai standard 1 à 3 semaines entre la demande et la mise en formation, le temps de constituer le groupe et de réserver le pont représentatif. |
| Tarif / financement | Tarif disponible sur devis. Cette formation peut être prise en charge par les OPCO (Opérateurs de Compétences) dans le cadre du plan de développement des compétences sous réserve de certification Qualiopi / nous consulter. Nous contacter pour tout renseignement : contact@acaforma.com — 06 58 78 80 53. |

SUIVI POST-FORMATION

À l'issue : remise des résultats théoriques/pratiques, du certificat CACES® R.484 (si applicable) et de l'attestation de formation. Transmission à l'employeur d'une fiche d'aide à la délivrance de l'autorisation de conduite. Suivi post-formation à 3 mois (mesure de transfert) et 12 mois (impact sur la sécurité). Recyclage CACES® obligatoire au plus tard tous les 5 ans (R.484 § 3/3/5).

INDICATEURS QUALITÉ — RÉUSSITE ET SATISFACTION

Organisme récemment créé : cette formation n'a pas encore d'historique de sessions. Les taux de réussite et de satisfaction seront publiés sur <https://sfformation.fr> dès la réalisation des premières sessions (mise à jour au minimum mensuelle).